2 ème EDITION DE LA COURSE NATURE

Le Saint Blaise
CERCLE SAINT-JEAN D'AUGNY

REGLEMENT

ARTICLE PREMIER : LE "Saint Blaise" est organisé par l'association le "CERCLE SAINT-JEAN d'AUGNY", aidé en cela par tous les annonceurs.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION : La course est ouverte aux participants âgés d'au moins 15 ans, licenciés ou non. Tout concurrent doit obtenir un certificat médical prouvant qu'il ne présente pas de contre-indication à ce type d'épreuve.

ARTICLE 3 : ITINERAIRE : Le parcours proposé est de 14 km. Départ d'AUGNY au collège Masenod .Traversée d'une partie du village direction le Saint Blaise,passage par les chemins balisés de la CA2M entre vergés et sous bois.Le point culminant de la course et de 319 m vers le 5 ème km, descente vers jouy aux arches, vers le 7 ème km ,remontée de 1700 m puis decente sur Augny où l'arrivée sera jugée après la traversée du parc Masenod.Le plan du circuit sera affiché pour mise à disposition des concurrents.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS : Un droit d'engagement est fixé à 6 EUR par coureur. Les inscriptions seront prises à partir de 8 h au collège Masenod.
Conditions obligatoire pour participer à une compétition de course hors stade.
- Etre titulaire d'une licence sportive (toutes disciplines confondues) en cours de validité.
-pour les non-licenciés : posséder un certificat medical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins d'un an ou sa photocopie certifiée conforme.

ARTICLE 5 : ASSURANCE : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance GROUPAMA "individuelle-accident".
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
SECURITE : La sécurité médicale est assurée par deux médecins ainsi que la présence de la sécurité civile et d'une ambulance + Liaison radio et secouristes sur le parcours avec PC situé à AUGNY.

ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENT : Des postes de ravitaillement seront situés au 4 ème, 10 ème km et des postes d'épongement au 8 ème km.

ARTICLE 7 : CLASSEMENT : Les résultats seront affichés à la fin de l'épreuve, vers midi. Ils seront communiqués au Républicain Lorrain et sur internet (http://c.n.lesaint.blaise.free.fr). Les différentes catégories d'âge donneront lieu, pour chacune d'elle, à un classement séparé.

ARTICLE 8 : La course "Jeunes et Familles" sera sans classement officiel. Pour cette epreuve ,le certificat medical ou la licence ne sont pas necessaire

ARTICLE 9 : RECOMPENSES : Toute inscription donne lieu à une récompense. Les trois premiers du classement scratch et de toutes les catégories citées sur le bulletin d'inscription, seront récompensés par un lot ou une coupe.
Il n'y aura pas de cumul de lots.
Un classement par équipe (sur les cinq premiers) sera effectué avec récompenses aux trois premières équipes.

ARTICLE 10 : A l'issue de la course, un tirage au sort de lots divers sera effectué et un pot de l'amitié sera offert.

ARTICLE 11 : La participation à la cours le Saint Blaise implique l'acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

DOSSARD N° ☐

☐ COURSE **6 €** ☐ COURSE Jeunes et familles **1€** ☐ MARCHE **1,5 €**

Nom : _____ Prénom _____

Année de naissance _____ sexe _____

Adresse : _____

_____

SIGNATURE :

A NE REMPLIR QUE PAR LES COUREURS DE LA COURSE DE 14 Km

Club ou Equipe : Sigle précis _____

licencié(e) OUI ☐ NON ☐

Licence F.F.A : N°_____ Autre Licence N°_____

INDIVIDUEL ☐ EQUIPE ☐ MASCULIN ☐ FEMININ

Je joins au bulletin d'inscription une photocopie de licence sportive valable pour la saison 2005 - 2006

Si je suis non-licencié, je joins un certificat médical datant de moins d'un an ou une photocopie certifiée conforme.

Règlement par chèque de 6 ¤ à lordre du C.S.J AUGNY Section Jogging.

à envoyer à :
Patrice LEFEVRE 17 rue des bleuets 57685 AUGNY
Renseignements / Inscription 03 87 63 01 64
Internet http://c.n.lesaint.blaise.free.fr